



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 64311

## Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le programme de rénovation et de modernisations des locaux de l'université de droit de Paris 2. Il lui demande de lui en préciser le contenu.

## Texte de la réponse

La mise en sécurité et la restructuration du centre Assas de l'université Paris II est une opération lourde rendue nécessaire par la non-conformité des locaux au regard de la résistance au feu. Elle est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement. Réalisée dans le cadre du contrat de plan État-région 2000-2006, la première tranche a consisté à effectuer les travaux de réfection de l'immeuble le plus ancien situé rue Notre-Dame-des-Champs sur lequel un escalier de secours extérieur a été construit. Les deux tranches suivantes concernent les travaux de réfection du site principal composé de quatre bâtiments imbriqués. Les opérations menées sont les suivantes : mise en sécurité et rénovation des amphithéâtres ; création d'une nouvelle bibliothèque d'une capacité de 450 places assises et de 50 places équipées de postes informatiques ; rénovation des salles de travaux dirigés ; rénovation des salles de travail ; création de bureaux, d'une salle pour les professeurs, d'une cafétéria, d'une salle multimédia, d'un foyer étudiant et de locaux pour les associations étudiantes. L'état d'avancement de l'opération est le suivant à l'été 2008 : deux amphithéâtres ont été mis en sécurité, restructurés et modernisés. En octobre 2008 : deux amphithéâtres ont été mis en sécurité ; en sous-sol, ont été créés 11 salles de travaux dirigés, 14 locaux des associations étudiantes, les locaux du service technique de l'université, 5 magasins pour la future bibliothèque ; les locaux de stockage et d'archivage sont restructurés, à l'été 2009 : ont été créés 39 bureaux de professeurs, 14 salles de travaux dirigés et 5 salles de travail ; les façades et les vitrages sont rénovées ; la structure d'un escalier extérieur est construite ; en octobre 2009 : l'amphithéâtre de 1 700 places a été mis en sécurité incendie ; ont été créés un amphithéâtre, une bibliothèque des professeurs et des bureaux pour les personnels de bibliothèque, un ascenseur pour permettre l'accessibilité des personnes handicapées à l'amphithéâtre de 1 700 places. Restent à terminer : en octobre 2010 : la nouvelle bibliothèque, 14 bureaux de professeurs et 8 salles de travaux dirigés. 2011 : accueil, cafétéria, salle multimédia en libre-service, foyer des étudiants, salle des professeurs, 18 salles de travaux dirigés et 12 bureaux administratifs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64311

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 novembre 2009, page 11066

**Réponse publiée le** : 12 janvier 2010, page 338